

« LIBERTÉ ET PROSPECTIVE » Le Think Tank

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

SYNTHESE DES TRAVAUX 2019

Les élus défenseurs des valeurs de la République face à la radicalisation

Assemblée Nationale - Mercredi 6 novembre 2019

Introduction Laurianne ROSSI, Députée-Questeure

1ere table ronde : **Prévention de la radicalisation**

2eme table ronde : **Éducation aux valeurs de la République**

Conclusion François CHAUVANCY, général (2S)

Conférence *Les coopérations de Sécurité*

Maison des Association 8eme Paris – Mardi 19 novembre 2019

Nicolas GOUZIEN, officier de liaison New-York Police Department (NYPD)

Diner-débat *L'entreprise au cœur des enjeux contemporains et républicains*

Palais du Luxembourg – jeudi 28 novembre 2019

Philippe DOMINATI Sénateur, Sylvain MAILLARD Député, Nathalie HARISSON et Stéphanie MENDEZ co-fondatrices de l'entreprise PROSECUR

Diner-débat *Le numérique et la cyber-défense citoyenne*

9eme Paris – Jeudi 23 janvier 2020

Isabelle RAIMOND-PAVERO Sénatrice et Franck PAVERO Officier cyber



« LIBERTÉ ET PROSPECTIVE » Le Think Tank

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

Colloque commun avec l'Association Défense et République (ADER)

Les élus défenseurs des valeurs de la République face à la radicalisation

Assemblée Nationale - Mercredi 6 novembre 2019

Introduction par la Députée-Questeuse Laurianne ROSSI

Mme Laurianne Rossi souligne l'importance du sujet traité et rend hommage au travail réalisé par Eric Poulliat et Eric Diard, rapporteurs de la mission "les services publics face à la radicalisation".

Le nombre de victimes d'actes terroristes liés à une radicalisation religieuse, 263 personnes depuis 2012, est rappelé. L'attaque commise au cœur de la préfecture de Police de Paris par un de ses fonctionnaires ne fait que renforcer l'urgence à réfléchir aux solutions pouvant être apportées au communautarisme dès lors qu'il se conçoit comme un séparatisme. S'il faut éviter de céder à la facilité des amalgames, il faut cependant mobiliser activement élus et citoyens pour combattre cette idéologie mortifère issue du détournement d'une religion.

Le Plan National de Prévention de la radicalisation désigne les services aussi bien d'Etat que territoriaux comme les opérateurs publics dont la mobilisation, le courage et la détermination doivent combattre en première ligne contre l'obscurantisme et la terreur infligés à notre République et à la liberté absolue de conscience qu'elle défend ; ce combat doit se faire au-delà de simples déclarations. Détecter, prévenir et sanctionner sont les trois points forts de ce plan qui engage les acteurs publics à opposer à l'indulgence, l'indifférence voire le clientélisme actuels leur intransigeance et leur fermeté, notamment à travers des dispositifs à l'appui des élus et des citoyens

1^{ère} TABLE RONDE : PREVENTION DE LA RADICALISATION

Eric DIARD, député, rapport «les services publics face à la radicalisation»

Zineb El RHAZOU, journaliste écrivaine

Georges FENECH, ex-député, président commission d'enquête parlementaire attentats de 2015

Marianne DURANTON, conseillère régionale Ile de France

Rachid BENZZINE, islamologue

Animateur : **José GIANNESINI**, vice-président « Liberté et Prospective »

Intervention d'Eric DIARD : Les attentats de 2015 et 2016 ont créé une prise de conscience mobilisatrice qui a donné lieu à la proposition puis à la remise de ce rapport cette année. Après 60 heures d'audition, ce rapport d'une centaine de pages fait état de situations parfois très alarmantes dans certains secteurs publics auxquelles il oppose 35 préconisations, dont certaines ont déjà retenu l'attention du gouvernement. Le premier constat est de l'ordre du droit : la radicalisation n'étant pas en soi reconnue comme un délit, un angle mort juridique empêche certaines mesures conservatoires ou répressives d'être mises en œuvre. Les mesures de révocation dans la fonction publique ou assimilée doivent donc être fondées sur des motifs disciplinaires. La pénalisation de la radicalisation ne peut être toutefois envisagée en raison de son inconstitutionnalité puisque contraire à la liberté d'expression religieuse.

Des dispositifs de criblage ont néanmoins pu être mis en place dans le domaine des transports publics (RATP, SNCF, ADP) mais ils ne concernent pas toutes les catégories de personnels (e.g. maintenance). D'autres personnels recrutés par des services publics territoriaux, comme les éducateurs sportifs, devraient faire l'objet d'un criblage similaire (cf. infra, intervention M. Duranton) car c'est un domaine d'activité propice à un prosélytisme à grande échelle.

Si l'Education Nationale a nettement progressé dans le travail de détection, notamment par la mise en place de référents *Radicalisation* par les rectorats et inspections d'Académie, le domaine universitaire invoque son autonomie historique vis-à-vis des pouvoirs régaliens pour ne pas communiquer sur le sujet, alors même que des dérives sont constatées, y compris dans l'orientation de certains enseignements.

Le milieu le plus propice à la radicalisation reste le milieu carcéral et ce, selon un schéma historique et exponentiel : entre 1995 et 1998, entre 450 et 500 liés au GIA et détenus dans les prisons d'Ile de France pour des faits de terrorisme traités par le Pôle Anti-Terroriste parisien ont pu endoctriner des co-détenus de droit commun, l'endoctrinement se diffusant ensuite dans les différents centres de détention de France au gré du parcours carcéral des uns et des autres. On compte entre 1 200 et 1 300 détenus de droit commun qui se sont radicalisés en prison. Les évaluations effectuées les dernières années ont eu le tort de privilégier les personnes condamnées pour

terrorisme - dont la radicalisation ne fait aucun doute - et de reporter temporellement l'évaluation des détenus de droit commun pouvant être vulnérables à l'endoctrinement, La modification de ce dispositif s'impose, de même qu'il convient de structurer celui mis en place dans les secteurs de la santé, où une gestion centralisée pourrait être confiée utilement à l'ARS au vu de la complexité de fonctionnement des établissements.

Intervention de Zineb El RHAZOUÏ : Victime de menaces de mort, de harcèlement via les réseaux sociaux, elle est sous protection policière permanente depuis janvier 2015 et l'assassinat de ses confrères et amis de Charlie Hebdo. Cela implique une impossibilité de vivre le moindre acte du quotidien sans ressentir cette menace, pour elle et pour sa famille ; cette privation de liberté représente un sacrifice qu'une attente vaine d'une évolution juridique rend encore plus invivable, avec des frais de justice engagés contre des agresseurs difficiles à repérer puisque profitant du cyber-anonymat. Les solutions jusqu'ici proposées visant à faire supprimer par les opérateurs de réseaux sociaux les publications haineuses ont aussi l'effet paradoxal de faire disparaître la preuve pouvant permettre le dépôt de plainte. L'instantanéité des publications et leur multiplicité implique un déplacement au commissariat qui représente un risque réel. Le delta entre les discours politiques, les projets législatifs parfois aseptisés et la réalité des victimes laisse un vide juridique autour de ceux qui subissent la cyber-haine ; l'inertie coupable des pouvoirs publics doit-elle être mise sur le compte d'une prise de conscience partielle et/ou tardive de la dangerosité de ce vecteur d'expression?

Intervention de Marianne DURANTON : Si tous les secteurs de la société doivent s'emparer des problématiques de la radicalisation, les élus de la République doivent les prendre à bras-le-corps. Ils ont un rôle central dans le partage des informations avec les services de l'Etat et les acteurs locaux et doivent insister sur l'importance des échanges entre préfetures et services locaux. Ces actions peuvent aussi relever de la prévention: l'organisation de rencontres entre élèves des 1er et second degrés et Grands Témoins (victimes ou familles de victimes) peut faire prendre conscience d'une réalité humaine où la mort n'est plus une image fantasmée ou rendue séductrice par un écran ou un discours bien rôdé. Les interventions auprès de lycéens ont d'autant plus d'importance qu'elles interviennent lors d'une période de fragilité et de vulnérabilité identitaire. Des projets comme celui de concours d'éloquence organisé dans le lycée professionnel de Morsang-sur-Orge ont la capacité de débloquent une parole parfois complexée à travers un travail scolaire et théâtral. Dans le cadre des différentes politiques de la Ville mises en place, il a été proposé de privilégier une forme de mixité sociale en cessant de rassembler les logements sociaux dans un même territoire afin d'en finir avec la multiplication des zones de non-droit. En ce qui concerne le domaine du sport, déjà évoqué, les chiffres peuvent sembler anodins mais sont loin de l'être : l'Ile de France compte 19 300 clubs et associations sportives, 2 400 000 licenciés et 74 ligues. On y dénombre plus de 800 personnes fichées S parmi les licenciés (voire les encadrants) dont 94% sont des hommes.

Intervention de Rachid BENZZINE : Le travail de prévention passe avant tout par une clarification des termes et des concepts qui ont tendance à développer un imaginaire. En observant l'évolution des termes qualifiant une partie donnée de la population en France : d'immigrés à beurs puis, plus récemment, à musulmans, on constate la réduction de la personne privée à une caractéristique qui le prive du statut ordinaire de citoyen. L'Islam, en France notamment, est le foyer de guerres intestines entre les différents courants s'en réclamant, ceci pouvant mener jusqu'à un discours extrême sur lequel il convient de s'interroger tous ensemble, car il devient un discours de rupture et un processus amenant à la violence. C'est un constat d'échec commun à l'ensemble de la société mais puisque non reconnu, laissant la place aux quatre rêves fondant la dérive islamiste. Au rêve de califat théologico-politique, il conviendrait d'opposer la possibilité d'un récit commun d'une société multi-originelle mais aussi une l'approche apaisée d'un discours renonçant aux tabous liés à la colonisation. Au rêve de pureté, sur lequel s'appuient populisme et fondamentalisme en invoquant la mémoire d'une religion ou d'un état pur de toute faute, il faut que les historiens démontrent que nulle religion ne peut revendiquer une quelconque pureté. Lorsque les codes, interdits alimentaires et vestimentaires en viennent à définir l'identité d'une personne, celle-ci se trouve en position de rupture. Il est alarmant que les jeunes qui rejoignent les rangs des terroristes en viennent à donner un sens à leur mort plutôt que de donner un sens à leur vie.

Intervention de Georges FENECH : Selon Victor Hugo (le colloque se tient dans une salle éponyme), "La liberté commence où l'ignorance finit." Dans la droite ligne de cette pensée, la convention de New York de 1989 s'est donné pour objet de faire des enfants des citoyens libres et éclairés. Revenir aux définitions est donc indispensable. La radicalisation est un processus pour lequel un individu développe des croyances extrêmes et en vient à considérer la violence comme moyen légitime. En cela, elle diffère du fondamentalisme, qui relève de la pratique extrême d'une croyance. Les 4 plans nationaux mis en place successivement aux fins de dé-radicalisation n'ont pas fait sens, notamment lorsqu'ils se basaient sur le volontariat des jeunes concernés. Si on établit un parallèle avec le fonctionnement sectaire (dont les méthodes d'endoctrinement et d'embrigadement ne sont pas si différentes) on observe que les travaux de déconditionnement des victimes de sectes n'ont porté leurs fruits qu'au bout de 10 à 15 ans. Il convient dès lors de donner des outils concrets pour que les élus locaux puissent agir et prévenir les risques.

Certaines communes disposent de Cellules Municipales d'Échange sur la Radicalisation qui sont le lieu privilégié de recoupement d'informations. A l'instar de ce qui est pratiqué dans des communes de pays voisins, une communication de la globalité des fichés S aux élus locaux permettrait un criblage plus efficient dans le recrutement d'agent que l'interrogation des services de l'État au cas par cas. Pour cela, il faut que l'État fasse preuve de confiance envers ses élus et que le maître mot de toutes ces actions soit la vigilance. Enfin, il est important aussi de souligner le travail formidable et la résilience dont font preuve les familles de victimes, membres engagés de la société civile, dans ce travail préventif.

Questions

1) La question de la dé-radicalisation ne pourrait-elle être évitée en s'attaquant directement aux appuis financiers des agents « radicalisateurs » mis en place par des modes d'économie souterraine faisant l'objet de complaisance de la part de certains élus locaux (notamment en matière de marchés publics)?

*Réponse **Eric Diard**: On ne peut nier l'existence de la pratique du clientélisme au niveau local, mais aussi par le biais de syndicats à orientation communautaristes, constatée et dénoncée par les services de l'État. Si ces connivences entre trafics et radicalisation existent, elles ne sont toutefois pas systématiques, les intérêts des uns et des autres ne se rejoignant pas forcément. Ces pratiques clientélistes reflètent des politiques publiques qui ne sont pas à la hauteur et qui présentent le risque de voir, à terme, les opérateurs locaux céder le terrain y compris sur le plan politique.*

2) Le retour au service militaire en France ne pourrait-il représenter une solution à la radicalisation sous forme de *safety net*?

*Réponse **Zineb El Rhazoui** : la première mesure à mettre en œuvre dans la lutte contre la radicalisation est de libérer la raison critique de l'islamisme. Dès lors que le discours s'articule autour de "Eux" et "Nous" on est dans une exclusion volontaire de la société, dans un communautarisme de nature à conduire au terrorisme. Il est regrettable que notre époque se fasse l'écho de l'inversion des valeurs dialectiques employée par les agents « radicalisateurs ». La société française est accusée de racisme de façon répétée alors que son histoire même démontre le contraire. Par peur d'être toujours et encore accusée de racisme, elle tend à pratiquer une auto-censure alors même qu'il est vital de libérer la parole sur l'Islam, d'arrêter d'aseptiser l'islamisme et de mettre un terme aux collaborations avec des structures associatives qui, sous couvert de lutte contre l'islamophobie, visent à la pénalisation d'un concept strictement religieux: le blasphème.*

3) Evocation de l'internationalité du phénomène islamiste, aussi présent en Amérique du Sud, en Suède, en Belgique ou en Allemagne, sans relation directe avec la politique étrangère ou le passé colonial français. Dénonciation du manque de structures adaptées en banlieue.

TABLE RONDE N°2 : EDUCATION ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Éric POUILLIAT, député, rapport « les services publics face à la radicalisation »

Éric DIARD, député, rapport « les services publics face à la radicalisation »

Zineb El RHAZOU, journaliste écrivaine

Magali CROCHARD, enseignante et chercheuse en sociologie

Guylain CHEVRIER, enseignant universitaire

Intervention d'Eric POUILLIAT : On doit s'interroger sur le *process* même de la radicalisation et sur le phénomène initial qui a créé une porosité grâce à laquelle les valeurs de la République ont pu laisser place à un mode de pensée diamétralement opposé à ces valeurs. Il appartient à l'ensemble des acteurs publics de travailler et de retrouver ce qui fait communauté nationale, à savoir cette capacité à vivre tous ensemble, quels que soient les passés et les cultures, réunis par une adhésion aux valeurs de la République. L'imam de Drancy a dit "Quand la République est forte, elle protège les croyants". force est de constater que cette force fait défaut et que l'on peut faire remonter cette rupture collective aux années 80 et à ce que l'on ne peut voir que comme une défaite idéologique. La culpabilité d'une classe politique a conduit ses représentants à employer des termes comme "beurs" ou "deuxième génération" pour désigner un ensemble d'individus qui ne sont autres que français. En différenciant certains des membres légitimes de la communauté républicaine, on a créé un sentiment d'inégalité qui s'est notamment illustré face à la fracture de l'emploi.

Pour rester dans le domaine politique, il faut bien intégrer l'idée que l'islamisme n'est rien d'autre qu'un projet politique ayant pour objectif de mettre un terme aux valeurs de notre société et que c'est à ce titre que, pour le combattre, il est indispensable de trouver les moyens de se réappropriier collectivement les valeurs républicaines.

Le service militaire était un de ces moyens ; on doit en conserver l'objectif de créer un engagement à même de mobiliser la participation de l'ensemble des citoyens et notamment des jeunes générations.

Le 20e siècle a vu disparaître la plupart des modes politiques et/ou économiques fondés sur des modèles idéologiques et le 21e siècle souffre de ce déficit d'idées, qui laisse place libre à des dérives telles que l'islamisme politique dont les modes d'action vont de l'acte terroriste à l'infiltration possible des services publics.

Zineb El RHAZOU rappelle qu'il faut prendre conscience que l'islamisme est un fascisme que beaucoup de résidents de pays de culture musulmane et à la politique théocratique subissent comme d'autres ont subi des formes différentes de fascisme dans le passé. Mais où puiser les ressources juridiques et philosophiques qui permettent de combattre une idéologie mortifère? Si l'universel républicain est « ce que c'est bon pour tout le monde », alors il faut refuser que les communautés se placent comme des intermédiaires incontournables entre la République et le Citoyen.

Intervention de Magalie CROCHARD : Au terme de promesse républicaine, qui évoque à la fois l'idée d'une dette et une forme d'unilatéralité, il faudrait préférer le terme de contrat ou de pacte républicain qui a le mérite d'impliquer et de responsabiliser deux parties consentantes. Cette unilatéralité, on la retrouve dans la « marche des libérés » qui a été rebaptisée « marche des Beurs », entraînant derrière elle tout un mouvement anti-raciste prêt-à-penser, dénué de toute réflexion de fond. En découle un réflexe de victimisation répandu mais trop souvent infondé. Le cadre légal existant fournit déjà un certain nombre de moyens d'intervention, mais la loi Gayssot est-elle, dans les faits, appliquée aux prêches islamistes?

Il faut aussi être très prudent dans la tentation de rapprocher islamisme et sectarisme et ne pas oublier que si les individus embrigadés dans des sectes peuvent être perçus comme victimes, ce n'est pas le cas de ceux qui choisissent la voie de la radicalisation.

Dans sa Sociologie de l'immigration, Albert Memmi évoque la notion de valeur-refuge, et ses travaux sur l'altérité et la dépendance, gagneraient à être étudiés, voire utilisés, comme grille de lecture et de compréhension en lieu et place des courants indigénistes et intersectionnels qui se répandent dans le monde universitaire.

Intervention de Guylain CHEVRIER: L'éducation est avant tout une socialisation, à savoir l'intériorisation d'un certain nombre de valeurs et principes communs. Si cette socialisation ne se fait pas dans de bonnes conditions, il y a rupture et conflit. Revendiquer le fait que l'on considère la foi comme supérieure au Droit est une forme de rupture grave. Avant d'aborder des exemples concrets, un rappel de certains principes semble nécessaire. L'Islam est une religion fabriquée pour la conquête du pouvoir politique par les armes, l'Histoire en témoigne, et la défaite de la Nation Arabe a été vécue comme un drame.

Le régime républicain français est fondé sur un contrat (engagement réciproque donc) entre l'État - pris comme synthèse de la société - et les individus qui vivent sur le territoire encadré par cet État. Il ne faut pas oublier non plus que le citoyen fait les lois auxquelles il obéit. Kant écrivait "Si Dieu est indémontrable, on ne peut gouverner en son nom" ; cette phrase devrait être expliquée aux enfants auxquels on enseigne désormais le fait religieux.

Bien que la France ait rejeté les articles 6 et 30 de la Convention des Droits de l'Enfant car ils se plaçaient en contradiction, notamment avec le droit des femmes à enfanter ou non, les contradictions parfois totales entre des textes à vocation supranationale publiés à quelques années d'écart peuvent provoquer de grandes inquiétudes quant à la protection législative et/ou juridique du principe de laïcité. Il a fallu 15 ans entre la première médiatisation du port du voile à l'école (Creil - 1989) et le vote d'un texte réaffirmant le caractère laïc de l'école républicaine. Cette déshérence morale de notre société a conduit à envisager de placer l'acceptation de la différence culturelle voire culturelle des élèves comme vecteur de leur intégration et préalable à l'enseignement scolaire du fait religieux. Il est peut-être temps de cesser toutes ces formes de compromis qui ne servent qu'à rendre les enseignants impuissants à développer l'esprit critique de leurs élèves, par défaut de formation notamment. A ces jeunes qui décident un jour de se faire tuer au nom de la religion, on offre la certitude d'une qualification pour le paradis par la voie du martyr. En leur vendant que la vraie vie est celle qui vient après la mort, on leur inculque la dévalorisation de la vie terrestre. Un autre moyen de couper le jeune individu de la société sera de lui faire entendre que la voie de la délinquance est une voie bénie puisqu'en opposition à un état mécréant qui rejette sa religion. La dérive communautariste se traduit dans certains quartiers en Allemagne par la présence d'une police religieuse. De nombreux exemples illustrent bien cette subversion au sein de services publics où l'argument de la pratique religieuse conduit à des situations relevant de la faute professionnelle mais surtout de la mise en danger de la vie d'autrui.

Si la religion prend la place du tout, quelle place restera-t-il pour la pensée critique? La société elle-même est spectatrice d'un glissement où le combat contre les inégalités sociales s'est transformé en lutte contre la discrimination, renforcée par une victimisation à outrance qui fausse tout débat. Or, l'Observatoire des Inégalités émet un constat sans appel : à classe sociale égale, réussite égale.

Des référentiels d'évaluation des risques existent dans divers secteurs d'action sociale; il est devenu indispensable de développer ce genre d'outils pour détecter les dérives islamistes à risque, avec intelligence et surtout en faisant fi de tout sentiment de culpabilité.

Questions

1) L'auto-flagellation ne remplace-t-elle pas la mise en place de mesures correctives ou répressives?

Il est, en effet, nécessaire de définir un système de répliques graduées. Le cadre pénal actuel n'offre actuellement pas de réponse corrective exemplaire pouvant permettre une prise de conscience par le jeune individu concerné mais rarement poursuivi. Il y a donc un risque que celui-ci y voit une forme de laisser-faire fondé sur un sentiment de culpabilité historique ou sociétal qui le conduira probablement à la récidive voir à l'aggravation des actes commis.

2) Comment prendre en compte la dimension géopolitique post-colonialiste qui, au-delà de la radicalisation, se traduit dans plusieurs pays d'Afrique par une haine déclarée contre la France?

On peut déplorer qu'aucune place n'ait été faite à des débats apaisés sur la colonisation et le processus de décolonisation et ce, avec une reconnaissance mutuelle des torts de chaque partie. Mais on peut aussi légitimement se poser la question de ce qui conduit quelqu'un à la détestation de son propre pays.

A. Memmi évoque dans ses travaux le désir de réparation de l'immigré d'un passé qu'il n'a pas connu. Cette idée même est au cœur des théories de sociologues des courants indigénistes ou séparationnistes et, en dépit de son simplisme idéologique et victimaire, est reprise à l'envi par les politiques et les réseaux sociaux.

Le danger de ce sentiment d'appartenance à une communauté au passé glorieux (ou supposé tel) fait partie du socle d'endoctrinement des agents «radicalisateurs». Pourtant, si les exactions commises à l'époque par les colonisateurs du Congo Belge seraient fondées à expliquer une éventuelle violence réactionnelle de la communauté congolaise présente en Belgique aujourd'hui, il apparaît que tous les attentats commis sur le sol belge ont été perpétrés par des Marocains. Pour mémoire, le Maroc n'a jamais connu de présence coloniale belge.

CONCLUSION : François CHAUVANCY général (2S)

Dans le rapport rédigé par Eric Diard et Eric Poulliat, on relève 447 fois le mot « radicalisation », 2 fois le mot « Islam » et 5 à 6 fois l'expression « Islam radical ». Comme s'il persistait une gêne chez les politiques à qualifier de façon explicite. Selon la définition de l'OTAN, "la subversion est une action ayant pour but d'affaiblir la puissance militaire, la force économique ou la volonté politique d'un pays en minant le moral, la loyauté de ses citoyens ou la confiance qu'on peut leur accorder." Le terrorisme n'est pas un but mais un moyen mis au service d'une idéologie subvertie qui, dès lors, doit être combattue par tous les moyens et avec l'ensemble des acteurs du pacte républicain et laïc. Certaines questions demeurent. Quelles armes opposer à cette subversion lorsqu'on est une République? Et surtout, si une liste communautariste venait à être élue un jour, de quels moyens disposerions-nous, citoyens et acteurs publics pour défendre les valeurs républicaines.

« LIBERTÉ ET PROSPECTIVE » Le Think Tank

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

Conférence *Les coopérations de Sécurité*

Nicolas GOUZIEN, officier de liaison New-York Police Department (NYPD)

Maison des Association 8eme Paris – Mardi 19 novembre 2019

Détective au NYPD depuis juillet 2001 et officier de liaison, basé ici à Paris, avec un accord avec la Police Nationale...PP...DRPJ Paris avec un petit accent Breton par mes parents.

Avant de plonger au cœur de l'organisation du plus grand service de police des Etats-Unis, une petite explication des différences entre la France et les Etats-Unis. A New-York, c'est la Ville, au niveau gouvernemental, qui gère la police. En effet, les Etats-Unis ont un gouvernement moins centralisé et la police dépend de ses 50 états et de leurs municipalités. De fait, il n'y a pas de police nationale aux Etats-Unis, et les pouvoirs policiers sont délégués aux Etats et aux municipalités. La police américaine relève des villes, sheriffs, comtés, villages, et aussi parfois des universités. En 2018, les Etats-Unis comptaient 17,985 forces de police.

De plus, au niveau fédéral, il existe également plusieurs services de « police », comme le FBI, Secret Service, Homeland Security, DEA, Customs Border and Protection, qui ne sont pas vraiment composés de policiers. Ce sont plutôt des directions d'enquêtes avec des priorités bien précises. Ils sont armés, ils font des enquêtes, ils interpellent, mais à la base ils ne sont pas policiers dans le terme classique. Les polices aux Etats-Unis sont basées sur le system anglo-saxon.

Une autre grande différence entre la France et les Etats-Unis, se fait aussi sur le recrutement. Pour devenir policier au NYPD, comme toutes les polices aux Etats-Unis, les agents commencent à la base. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas rentrer dans la Police de New-York comme officier ou commissaire directement. On doit rentrer dans les rangs de la police, comme policier de base et après on peut, si on le souhaite, passer les concours internes pour arriver au prochain grade. Il y a une exception, c'est le grade de Détective, c'est un grade qui est donné aux policiers qui font un minimum de 18 mois d'enquêtes, un peu l'ancien système d'inspecteur dans la police française.

De plus, aux Etats-Unis, il n'y a pas de système préfectoral : ce n'est pas un système gouvernemental centralisé, mais chaque gouverneur d'Etat est élu.

Histoire NYPD :

Pour ce qui concerne plus précisément NYPD, il a été créé le 23 mai 1845, avec une ordonnance municipale, inspirée par l'organisation du Métropolitain Police Service de Londres. De là, le NYPD a adopté une structure paramilitaire, ainsi que le même principe des grades. Pour accélérer un peu, je saute aux années 1970s. le NYPD est compétent sur les 5 comtés de NYC: Manhattan, Queens, Bronx, Brooklyn, et le Staten Island.

Pendant les années de 1970, la ville va plonger dans une période sombre, à cause d'une récession économique et de coupes budgétaires dans le NYPD. Le comté du Bronx, un quartier déjà très défavorisé dans le temps, était le plus touché par cet impact. A NY, on a alors vu les voyous contrôler les rues et de là on a vu une ville qui plongeait dans une forme de chaos urbain sur fond d'émeutes populaires.

La décennie des années 1980 et le début des années 1990 sont notablement marqués par une épidémie de crack et de cocaïne, qui voit les dealers s'installer dans les rues, comme on le voit dans les films. Liée à ce trafic de stupéfiants, la ville de NY a vu les gangs utiliser une extrême violence pour le contrôle du marché des stupéfiants. En 1990, la ville de New York a eu un record dont elle n'est pas fière avec 2,262 homicides.

Alors qu'en 2018, la ville de NY n'a eu que 291 homicides, un taux jamais vu depuis les années 1950. Actuellement, en 2019, on a 286 homicides, une augmentation de 5,5% depuis 2018.

En 1994, la ville de NY va commencer à avoir une transition de l'insécurité vers la sérénité, avec l'arrivée du nouveau maire de NY, Rudy Giuliani. L'empreinte de l'histoire contemporaine du NYPD va changer avec une modification de la stratégie vers une de tolérance zéro, qui est aussi connue sous le nom de la politique du carreau cassée.

A partir de cette période, le NYPD a vu ses effectifs passer, progressivement de 22,000 policiers à 40,800 policiers (2001). Avec l'avancement de la technologie, surtout en matière de vidéosurveillance, une stratégie de tolérance zéro et une collaboration avec les 5 procureurs de la ville de NY, le NYPD a d'abord sécurisé le quartier de Times Square et le système de métro, et ensuite les autres quartiers de la ville.

Cette stratégie a connu un vif succès dans la ville de New York qui a vu une baisse des chiffres de délinquance, notamment les homicides, mais aussi la baisse du sentiment d'insécurité. En conséquence, les hôtels, restaurants, nouvelles résidences et théâtres sont revenus s'installer.

L'histoire du NYPD, la ville de NY et aussi le monde entier a été très marquée par la tragédie des attentats du 11 septembre 2001... Personnellement, avec une expérience de 9 semaines comme policier de NY, le 11 septembre 2001 était ma première tragédie rencontrée dans ma carrière professionnelle.

L'évolution de la menace prend alors une tournure terroriste, et en 2002 le NYPD a fondé son bureau du contre-terrorisme et un grand renfort est intervenu dans la direction du renseignement du NYPD, connu maintenant comme l'Intelligence Bureau, dont la direction à laquelle j'appartiens.

NYPD aujourd'hui

La surface de la ville de NY est de 784 km² avec 8.5 Millions de résidents dans la ville et 18 millions de personnes en métropole. La ville de NY compte aussi 200 ethnies différentes, 800 langues parlées, 472 stations de métros, 25 lignes de métros, 243 lignes de bus...avec 5.6 millions de passagers par jour. 40% des résidents de la ville de NY sont nés en dehors des Etats-Unis.

Avec un budget d'environ 6 milliards de dollars, Le NYPD compte environ 52,00 fonctionnaires avec 36,217 qui sont policiers et environs 16,000 fonctionnaires civils, donc qui ne sont pas policiers. 23 Directions donc 77 commissariats de notre DSPAP, 12 commissariats de notre BRF et 9 commissariats de la Direction de HLM/Cité (Housing Bureau).

Le NYPD est la plus grande police des Etats-Unis, la 2ème est Chicago avec 13,000 policiers et la 3ème est la Los Angeles Police Department avec 9,700 policiers.

Effectifs : Les policiers du NYPD viennent de 53 pays différents et parlent 75 langues différentes, dont 1,100 sont formés en traducteur des langues différentes.

Moyens : Plus de 10,000 voitures, 8 hélicoptères et 11 bateaux, 45 chevaux

Délinquance : l'année 1990 a été très difficile pour la ville de NY. Homicides en 2018, réduction de 87%. Vols avec violences, réduction de 87% Viols réduction de 42.6% Cambriolages, réduction de 90%. Vols de voitures, réduction de 96%. La grande question...comment est-ce qu'on a fait baisser la délinquance ?

Tolérance Zero en 1994..le NYPD est devenu une police proactive qui se concentre sur le principe du carreau cassé. Elle interpelle alors tous les individus pour des petits délits (« squeegee man » laveurs de pare-brise, mendiants, prostitution, ivresse publique...) pour éviter une dégradation vers une délinquance plus profonde. Dans le métro, elle interpelle ceux qui ne payent pas leur ticket. Création du Compstat, service statistiques de suivi de la délinquance (pin maps). Ensuite, modernisation numérique des services. Action pour responsabiliser les commissaires à travers des réunions, qui sont souvent assez difficiles.

Technologies : Nouveau plan numérique, grâce au système de Compstat (comptabilité statistiques géographique de la délinquance) il devient possible d'effectuer des analyses en profondeur, pour mieux déployer les policiers dans les quartiers aux heures où il y a un problème de délinquance.

Aujourd'hui, tous les policiers sont équipés d'Iphones avec numéro de téléphone portable, mails, avec accès aux bases de données qui viennent la plupart des bases de données du NYPD.

Precision Policing : enquêtes de 3-6 mois suivies d'interpellations, collaboration avec le procureur fédéral pour avoir des peines de prison plus importantes. Avant les dossiers duraient de 6-12 mois pour essayer de démonter les réseaux des dealers en profondeur. La modification de precision policing permet de mettre un coup d'arrêt dans la criminalité, surtout dans des zones de priorités avec des HLM.

Avec la politique de tolérance zéro, les contrôles d'identités avaient atteint un chiffre record de 680 000, les relations se sont dégradées entre police et population.

Une des priorités du NYPD est notre Police de Sécurité au Quotidien, connu en France comme la PSQ. Le cœur de mission, nécessite un lien étroit entre police et population. On a du modifier le système « community policing ».

Alors, pourquoi le NYPD a l'étranger??

La réponse est simple : **Avoir une pensée globale, et une réponse locale !**

Après les attentats du 11 septembre, le NYPD a du s'adapter à la menace terroriste permanente à laquelle la ville est désormais confrontée. Afin de mieux protéger la ville, le NYPD, en 2002, a décidé de créer des postes à l'étranger pour échanger et collaborer avec les services de polices dans plusieurs pays pour avoir le lien direct,

d'une relation physique entre les polices. Dans tous les métiers (public ou privé), il n'y a pas mieux que d'avoir des relations directs surtout en matière d'échange de renseignements.

Aujourd'hui, on compte 14 postes à l'étranger : Montréal, Paris, Israël, Toronto, Madrid, Abu Dhabi, République Dominicaine, Interpol, Qatar, Europol, Singapour, Londres Jordanie, Australie

Avant 2002, les renseignements étaient reçus à travers les agences fédérales des Etats-Unis, mais la ville de NY a décidé d'avoir un lien plus rapide et direct à l'étranger. De plus, nos postes sont basés dans les structures de police de chaque pays. Pour le poste en France, il y a un accord entre le NYPD et la Police Nationale Française, et je suis basé à la Préfecture de Paris, sous le Cabinet du Préfet.

Département de Coopération Internationale à NYPD

- Les missions des postes à l'étranger sont principalement le recueillement d'informations sur un attentat, les menaces ou d'autres formes de criminalité, les bonnes méthodes/pratiques, et formations/conférences.

Par exemple, pour l'attentat terroriste islamiste du marché de Noël de Strasbourg, perpétré le 11 décembre 2018 par Chérif Chekatt, grâce aux informations obtenues directement par la police française, 35 minutes après la NYPD déployait ses forces de l'ordre spécialisées autour du marché de Noël de Times Square, des grands magasins sur la 5ème avenue, du Sapin de Rockefeller, des centres commerciaux, etc...

En plus, dans les groupes opérationnels de l'Intelligence Bureau, les détectives demandent aux sources humaines s'ils perçoivent des chats sur les réseaux ou des réactions. Il est important de rassurer de suite la population, et de pouvoir lui répondre.

De fait, avec les réseaux sociaux, les gens savent ce qu'il arrive dans le monde entier en moins de 5 secondes, parfois avant les policiers. En plus, mêmes les terroristes ou d'autres qui sont peut-être motivés par un incident, peuvent passer à l'acte dans les prochaines heures/minutes...alors le NYPD doit répondre très vite au niveau local !

Avec toutes les informations reçues, une analyse/triage est faite pour déterminer si l'information est connue au NYPD ou si une analyse est faite pour voir si on peut mieux s'adapter à une stratégie pour éviter un incident dans la ville. NY est unique dans un sens que, beaucoup de gens (ou leur famille) voyagent ou ont voyagé vers NY, alors le lien avec NY et le reste du monde est toujours apparent.

Un autre exemple : l'attaque terroriste islamiste au camion-bélier, qui s'est déroulée à Nice dans la soirée du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais qui a tué 86 personnes. Grâce aux informations collectées auprès des services français, NYPD a bien étudié cet incident, car il y a à New York les mêmes manifestations / parades / événements avec presque 2 millions de personnes. En conséquence, on a changé beaucoup de choses dans les planning et l'organisation des événements.

Le NYPD partage aussi de l'information opérationnelle et de bonnes pratiques au quotidien, l'échange se passe dans les deux sens. Lors d'un incident à NY ou dans les alentours, on a l'information et on partage assez facilement avec les autres services de police. C'est une relation police à police !

Les terroristes ne s'arrêtent pas aux frontières, eux aussi partagent leurs bonnes pratiques et informations entre eux, surtout dans un monde numérique.

Le NYPD ne fait pas d'enquêtes à l'étranger; on n'essaie pas de remplacer les agences fédérales ; La collaboration entre agence fédérale et police municipale de NY, existe depuis longtemps. On travaille avec eux au quotidien. Concrètement, on a un Joint Terrorism Task Force (JTTF) avec des agents du FBI qui travaillent en équipe avec des détectives du NYPD en matière de terrorisme et de renseignement. Actuellement, environ 100 détectives sont détachés au FBI. La collaboration entre agence fédérale et police municipale de NY, existe depuis longtemps.

La menace actuelle à NY d'un loup solitaire est le risque le plus répandu et le restera. Mais il y a aussi des extrémistes et violents, principalement à travers l'internet et les médias sociaux, qui construisent leurs propres récits, qui peuvent inclure des doléances personnels, le stress émotionnel et l'extrémisme, pour radicaliser et mobiliser vers la violence. Aux Etats-Unis comme ailleurs, il existe une vaste quantité de propagande disponible, qu'il s'agisse de messages plus anciens ou reconditionnés d'Al-Qaida ou de la propagande cohérente que nous voyons de l'ISIS et des sympathisants du groupe. On a eu 32 complots contre la ville de New York depuis 2001, dont 5 étaient d'une certaine manière réussis. Une douzaine émanaient de New York et ont été dirigés d'ailleurs.

L'affaire Zale Thompson qui a attaqué 4 policiers à la hache à New-York, le 23 octobre 2014 avec une machette dans le Queens à NY

Septembre 2016: Ahmad RAHIMI qui a fait exploser une cocotte minute dans le quartier de Chelsea à Manhattan et a essayé d'en faire exploser une 2ème dans le même quartier. Cela était quelques jours après l'installation du préfet de police actuel, James O'NEILL et quelques jours avant l'assemblée générale de l'ONU, qui rassemble

environs 180 chefs d'états pendant la même semaine sur Manhattan. Alors un vrai baptême de feu pour le nouveau préfet !

Le 31 octobre 2017, Sayfullo SAIPOV, un Ouzbek de 29 ans, a roulé, à tombeau ouvert, avec une camionnette de location, un mardi après-midi sur une promenade du bord de l'Hudson, à Manhattan, renversant des piétons et des cyclistes. Sayfullo Saipov, a attaqué avec un camion-bélier qui a tué au moins huit personnes et en a blessé onze autres.

Le 11 décembre 2017, un Pakistanais, Akayed Ullah a fait exploser sa ceinture explosive dans un tunnel du système de métro reliant Times Square à la gare routière de Port Authority, avec quatre personnes blessées, dont lui.

New York était, est et sera toujours une cible pour les terroristes, et c'est pour cela que le NYPD, qui est unique, a une méthode et des moyens atypiques pour une police municipale. C'est parce que la menace est si diverse, qu'il est important d'établir de forts partenariats policiers, de collaboration et de partage de l'information opérationnelle.

Un partenariat qui a été développé depuis le 11 septembre, avec un programme qui s'appelle Sentry (police/police) et Nexus/Shield.

L'Opération Sentry établit des relations solides entre les agences de polices dans les Etats-Unis pour que nous soyons mieux équipés pour lutter contre le terrorisme. L'objectif principal d'Operation Sentry est de partager des renseignements liés aux informations et incidents qui sont en temps réel avec nos partenaires de police sur le territoire des Etats-Unis.

Concrètement, on a plus de 530 référents dans plus de 260 agences de polices aux Etats-Unis.

Et avec ce réseau, quand il y a un incident aux Etats-Unis, hors de la ville de NY, nous comptons sur nos partenaires SENTRY pour partager des informations afin que nous soyons en mesure d'assurer la sécurité pour NY.

Il s'agit d'un partenariat public-privé reposant sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les possibilités de formation en matière de lutte contre le terrorisme et le partage d'informations.

Nexus/SHIELD cherche à établir un partenariat avec des responsables de la sécurité du secteur privé, souvent des anciens policiers, dans le but de protéger la ville contre les attaques terroristes. Le SHIELD est le référent pour les responsables de la sécurité dans les secteurs privés, qui souhaitent obtenir des informations et mobiliser des ressources du NYPD. Comme le NCO, cela donne une ouverture de contact/référent entre la police et les sociétés privées.

Dans le cadre des partenariats, il y a aussi des offres de formations/sensibilisations aux employés, si la société le souhaite. Par exemple, enseigner comment trouver les détails révélateurs ou quelles sont les consignes que doit observer une femme de ménage dans un hôtel ?

Grâce à la politique de tolérance zéro, aux recrutements effectués, aux outils numériques, à la coopération et aux partenariats, NYPD a permis à sa ville de devenir plus sûre.

« **LIBERTÉ ET PROSPECTIVE** » *Le Think Tank*

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

Conférence **L'entreprise au cœur des enjeux contemporains et républicains**

Philippe DOMINATI Sénateur, **Sylvain MAILLARD** Député, **Nathalie HARISSON** et **Stéphanie MENDEZ**
co-fondatrices de l'entreprise PROSECUR

Palais du Luxembourg – jeudi 28 novembre 2019

Vers une transformation du rôle de l'entreprise dans la société

Avec l'exigence environnementale de plus en plus prégnante dans la société, un nouveau type de développement des entreprises est apparu ces dernières années avec la création de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Après le scepticisme du début, la plupart des organisations s'attellent désormais à ce chantier d'envergure qui est un nouveau défi pour le monde des affaires. Les entreprises s'interrogent sur la meilleure façon d'intégrer dans leur modèle économique ces valeurs environnementales et sociétales. L'objectif étant d'améliorer leur image de marque auprès des consommateurs, éviter les campagnes de dénigrement ou d'attaques des ONG, réduire les risques de nuisance auprès de la population ou encore d'attirer les profils de jeunes cadres à haut potentiel en quête de sens.

Au-delà des contraintes, ce nouveau modèle de développement économique crée à la fois de la valeur financière et de la valeur sociétale qui sont ensuite partagées équitablement au profit des différentes parties prenantes : actionnaires, investisseurs, salariés, fournisseurs, clients sans oublier les autorités réglementaires.

Ainsi, pour inciter l'émergence de ce nouveau modèle, le droit français s'est aligné. Le Code Civil oblige désormais l'entreprise à être gérée en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Le Code civil et le Code de commerce permettent également aux entreprises qui le souhaitent d'insérer dans leur objet social une raison d'être, par exemple une mission d'intérêt général et créent le label d'entreprise à « mission ».

Certes, pour le moment ce n'est qu'une obligation de moyens et cette prise en considération ne prévoit pas d'aller à l'encontre de l'intérêt social de l'entreprise. Mais, les législations européennes et françaises ont particulièrement renforcé ces dernières années leur arsenal en ce domaine. C'est la loi de 2001, relatives aux nouvelles régulations économiques, qui, la première, a imposé aux sociétés cotées en Bourse d'effectuer un suivi de la RSE et de publier dans leur rapport de gestion une quarantaine d'informations concernant la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Les mesures législatives des lois de Grenelle 1 et 2 et de la loi Pacte, ont ensuite étoffé les obligations des entreprises. Une pression supplémentaire s'est encore accentuée au moment de la COP 21. Concomitamment, les compagnies d'assurances ont aussi effectué un lobbying intense auprès des pouvoirs publics pour durcir la législation car le changement climatique leur coûte beaucoup d'argent.

L'entreprise doit maintenant être gérée en adaptant sa gouvernance, ses produits et ses marchés pour prendre en compte le bien commun afin de répondre efficacement aux nouveaux besoins de la société. Ce n'est pas une contrainte supplémentaire mais une opportunité. Les grandes sociétés ont commencé à se structurer en nommant un responsable sociétal de l'entreprise et du développement durable chargé de mettre en œuvre une stratégie intégrant ces évolutions.

L'entreprise doit, désormais, concilier activité économique et mission d'intérêt général ou encore loger une partie de son capital dans des « fondations actionnaires » au service du développement des territoires. Ainsi, de grandes entreprises, de grandes institutions financières investissent à travers des fondations dans le domaine culturel. D'autres, de la restauration collective ou de la grande distribution ont pris des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

La mission de l'entreprise est enfin éducative. Elle peut ainsi aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle en leur faisant découvrir les métiers qu'elle exerce. Sa mission est notamment très importante pour l'insertion des jeunes sans diplôme ou peu diplômés et pour adapter ses salariés aux besoins des filières professionnelles à travers la formation permanente.

Nous sommes arrivés à un moment de l'évolution du monde où nous devons changer de paradigme pour le bien de la planète et de l'humanité.

José GIANNESINI

« LIBERTÉ ET PROSPECTIVE » *Le Think Tank*

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

Dîner-débat **Le numérique et la cyber-défense citoyenne**

Isabelle RAIMOND-PAVERO Sénatrice et **Franck PAVERO** Officier cyber

9eme Paris – Jeudi 23 janvier 2020

Aujourd'hui, les politiques doivent être de plus en plus attentifs aux enjeux de notre société si numérisée et interconnectée avec le choix d'un Protocole Internet (IP) sans sécurité. La cyber sécurité représente un défi majeur urgent pour la protection de la vie sociale, industrielle et privée. Internet, surnommé « La Toile » s'avère un outil simple, rapide, puissant et étendu mondialement, avec des atouts mais aussi des inconvénients. N'importe quelle donnée se transmet sans contrôle et très rapidement d'un bout à l'autre du globe. Au fur et à mesure des années, il y a eu un changement d'échelle de transmission, avec de nos jours la possibilité, par exemple, de déplacer des capitaux d'un pays à l'autre en quelques cliques et quelques secondes. C'est une révolution culturelle, sociale, philosophique, toujours en cours, qui s'est immiscée dans chaque strate de l'activité humaine. De plus, une captation voire une manipulation des données, des idées, des conceptions globales ou spécifiques ont été constatées, imposant de faire plus attention à la sécurité numérique. Sans une prise de conscience politique majeure, l'impact économique, social et humain peut s'avérer conséquent.

Internet est un outil de développement formidable, mais aussi une menace, passée longtemps inaperçue. La confiance aveugle que les chefs d'entreprise, décideurs et citoyens y mettent dans leur quotidien est une porte ouverte à tous les dangers d'intrusion, vol, manipulation, voire sabotage (virus Stunex dans les centrales nucléaires en Iran pourtant non-connectées, arrêt électrique en Ukraine, paralysie de l'administration en Estonie ...). Jusqu'à présent, la réglementation internationale était quasi inexistante et notre législation européenne et nationale est très récente (règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données de l'Union européenne RGPD).

De fait, en raison de la fragilité de nos choix, inconscients des risques, à toujours choisir la technologie la moins coûteuse, mais faible en sécurité et aussi notre inhibition culturelle qui a laissé des pays d'Asie fabriquer tous nos appareils électroniques et les Anglo-américains imposer tous leurs outils, il en résulte que depuis longtemps la souveraineté du pays est menacée par les activités criminelles et étatiques.

Nous devons donc trouver les bonnes formes de régulation, les bonnes formes d'espace collectif, parce que les faiblesses et les failles du système ne sont à ce jour contenues que par les moyens considérables déployés par les services de l'Etat.

Outre la protection législative et réglementaire à mettre en œuvre, à laquelle les décideurs publics et les élus travaillent depuis peu, il faut aussi agir ensemble citoyennement pour échanger sur les bonnes pratiques à adopter, pour devenir cyber-irréprochable.

De nos jours, la prise de conscience progresse, mais les attaques se développent aussi et nos vulnérabilités restent trop importantes. Le problème n'est plus de savoir si on va être piraté mais quand ?

Le gouvernement essaie de régler ce problème en créant des infrastructures nationales avec l'armée et les forces de sécurité intérieure extérieure, mais aussi avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), un service français créé par décret en juillet 2009, véritable pôle d'excellence.

La désinformation, avec la découverte des « Fake news », et le buzz se révèlent des problèmes majeurs pour les entreprises, les gouvernants et les citoyens. Dans de nombreux conflits, les Etats coupent les réseaux sociaux pour lutter contre des émeutes.

L'Intelligence Artificielle (IA), outil de performance extrêmement important pour notre humanité, peut aussi devenir un danger et nous rendre vulnérables, si elle n'est pas encadrée par un code d'éthique. Cependant, l'évolution des nouvelles technologies est toujours plus rapide que celle de la mise en œuvre de code législatif et réglementaire. Les politiques et les parlementaires se retrouvent dans la même situation d'urgence. Nous devons ensemble concevoir et échanger les bonnes méthodes et les bonnes pratiques.

Grâce à l'action de Madame le sénateur Isabelle Raimond-Pavero, notamment dans les missions d'élue locale et sa position au sein de la commission de défense, les politiques locaux et nationaux sont de plus en plus sensibilisés mais des formations sont à mettre en place. D'importantes menaces ont encore des réponses insuffisantes.

Les objets Interconnectés sont aussi un énorme danger. Chacun à une montre, un smartphone et bientôt encore plus d'appareils interconnectés avec l'Internet (voiture, compteur, télévision, balance, réfrigérateur, alarme, chauffage,

lave-linge, lave-vaisselle ... 50 objets/personnes prévus en 2030), avec une confusion entre les domaines personnels et professionnels offrant encore plus de failles aux malveillants.

En premier lieu, La sécurité reste principalement une obligation étatique régaliennne. Comme le rappelle Franck PAVERO, officier cyber-défense en activité dans le domaine depuis des années, pour les systèmes d'informations et de programmations militaires, grâce aux derniers Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, les différents défis sont pris en compte et sont prévus de 2019 jusqu'en 2025 sous réserve de budget attribué. Cependant, la France n'a pas que des outils défensifs, lors du précédent Livre Blanc, l'ancien ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, avait même fait état des capacités d'actions offensives françaises contre des cyber-hackers souvent moins criminels que mercenaires étatiques.

Néanmoins, ces dispositifs étatiques sont nécessaires mais pas suffisants. Il convient de donner aux citoyens une cyberculture. Tous les utilisateurs doivent être informés à tous niveaux des risques qu'ils prennent sur internet sans le savoir. La cyber-sécurité constitue un défi de taille auquel nous sommes tous confrontés, que l'on travaille dans le domaine des services, de l'industrie ou plus encore dans des administrations ou des entreprises d'importance vitale ou leurs sous-traitants. Elle est beaucoup mieux prise en compte de nos jours, avant elle était presque inexistante. Cependant les décideurs comme les utilisateurs manquent de connaissance au quotidien et d'hygiène informatique pour éviter les virus, afin de respecter l'intégrité et la confidentialité des informations tant personnelles que professionnelles.

Une ingénierie sociale peut être mise en place, en cas de situation extrême avec la gestion de crise. Certes, le système industriel risque de tomber, mais sans pouvoir prévoir ni quand, ni comment cela arrivera. Les cyber-risques peuvent impacter le business, ainsi que les entreprises. Une forme de résilience est à prévoir en cas de paralysie des systèmes dont dépendent nos sociétés.

Certains combats que les services de sécurité étatiques tant civils que militaires mènent quotidiennement, sont de moins en moins des combats physiques et matériels, mais relèvent de la guerre électronique au cyber-guerrier d'une cyber-armée développée à ces fins. Les risques subsistent malgré les solutions mises en place et doivent constamment être réévaluées et nos boucliers virtuels comme nos guerriers doivent être régulièrement mieux armés.

Le capital humain en la matière reste faible. Les cyber-combattants civils et militaires sont avant tout des techniciens et ingénieurs de haut niveau en la matière. Le manque de personnel compétent sur le marché amène le recrutement occasionnel de hacker blanc et la pratique du « Bug Bounty ». Ainsi, une entreprise ou même l'armée offre une prime à des «hackers éthiques», souvent membres de la Réserve de Cyber défense, pour attaquer des systèmes en test afin de déceler les « bugs », erreurs de conception et autres failles présents dans les systèmes informatiques et électroniques.

Afin d'augmenter nos capacités en connaissance et en ressources humaine, un cyber-campus dédié aux enjeux du numérique visant à renforcer les synergies entre acteurs publics, privés et académiques.

Reste la cyberculture citoyenne à développer. Selon IPSOS, les enfants français âgés de 1 à 6 ans passaient en moyenne 4h37 sur internet par semaine en 2017, ce chiffre s'élève à 6h10 pour les 7-12 ans, et va jusqu'à 15h11 pour les 13-19 ans. Comme, il est nécessaire d'apprendre à un enfant les règles d'hygiène en se lavant les mains avant de manger, et les règles de sécurité sur les passages au feu rouge, les éducateurs, parents et enseignants ont pour mission aussi d'expliquer les règles d'hygiène informatique qu'ils doivent souvent apprendre eux-mêmes d'abord.

L'action des élus, des forces de sécurité mais aussi des citoyens doivent converger vers une-cyber culture générale et protectrice de nos institutions, de notre industrie et de notre modèle démocratique.